



Conseil économique et social

Distr.: Générale
10 mars 2003

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapport du Directeur exécutif**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble des activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en 2002	1-9	2
II. Activités opérationnelles	10-51	5
A. Afrique	10-18	5
B. Europe centrale et orientale et Fédération de Russie	19-22	7
C. Asie du Sud	23-25	9
D. Asie du Sud-Est et Pacifique	26-31	10
E. Asie occidentale et centrale	32-38	12
F. Amérique latine et Caraïbes	39-51	14
III. Activités thématiques et autres	52-70	17
A. Adhésion aux traités relatifs au contrôle des drogues	52-55	17
B. Réduction de la demande	56-61	18
C. Répression du trafic et recherche	62-69	20
D. Coopération interinstitutions	70	22
IV. Conclusions	71	22

* E/CN.7/2003/1.

** Le présent document tient compte des récentes évolutions et consultations.



Résumé

Depuis 1998, date à laquelle l'Assemblée générale a tenu sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, les gouvernements ont intensifié leurs efforts pour faire face au phénomène des drogues illicites qui se faisait plus menaçant. Les pratiques optimales visant à réduire la demande de drogues illicites et à améliorer le traitement des toxicomanes ont été consolidées et plus largement adoptées. La coopération internationale s'est élargie, notamment en ce qui concerne les mesures de répression visant les sources de drogues illégales et les itinéraires de trafic et l'échange d'informations en la matière. Les zones de culture et de production des drogues illicites se sont modifiées, souvent grâce au succès des mesures d'interdiction et des nouveaux programmes tendant à promouvoir d'autres moyens de subsistance. Dans plusieurs régions, les effets connexes du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immunodéficience acquise (sida) ont pris une ampleur alarmante, ajoutant la souffrance de la maladie en phase terminale aux douleurs liées à l'abus chronique de drogues.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), a persévéré dans son rôle de dépositaire ultime du consensus réalisé par les États Membres en matière de contrôle des drogues et de prestataire central d'assistance technique chargé de traduire ce consensus dans les faits. Le présent rapport passe en revue les principales activités menées par le PNUCID en 2002, l'accent étant mis en particulier sur l'appui apporté aux gouvernements pour les aider à donner suite aux mandats décidés d'un commun accord lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 1998. Le Programme a fait fonction de secrétariat de la Commission des stupéfiants et a aidé cette dernière à évaluer les initiatives prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les plans d'action adoptés à l'occasion de la session extraordinaire. Il a également aidé l'Organe international de contrôle des stupéfiants à suivre l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Sur le plan opérationnel, le PNUCID, appuyé par 21 bureaux extérieurs, a dans l'ensemble fait fonction d'intermédiaire et de catalyseur dans le cadre des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre le problème de la drogue. Il a lancé diverses activités et a encouragé la coopération entre gouvernements et au sein des administrations. Il a mobilisé les institutions spécialisées du système des Nations Unies et a fait fond également sur le secteur privé et les institutions de la société civile.

I. Vue d'ensemble des activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en 2002

1. En 2002, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a aidé les États Membres à mettre en œuvre les plans d'action et les mesures énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2, annexe). Il les a également

aidés à se conformer aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, qui font désormais l'objet d'une adhésion quasi universelle.

2. S'agissant de la réduction de la demande de drogues, le Programme a aidé les États Membres: a) à mettre en place des systèmes nationaux d'information sur l'abus de drogues; b) à promouvoir des pratiques optimales dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues et du traitement et de la réadaptation des toxicomanes; et c) à mettre en œuvre des projets visant à réduire la dépendance aux drogues. Dans la poursuite de ces objectifs, le Programme a étroitement collaboré avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains et les institutions spécialisées du système des Nations Unies. La coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'est également développée dans le domaine de la prévention de la propagation du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immunodéficience acquise (sida) par injection de drogues, mais aussi parfois en réaction à cette propagation.

3. Lors de la vingtième session extraordinaire, les États Membres ont donné pour mandat au PNUCID d'élaborer des stratégies pour éliminer ou réduire sensiblement d'ici à 2008 les cultures illicites servant à la production de drogues (coca, opium et cannabis). Les progrès en la matière sont indéniables, quoique inégaux. Dans la région andine ainsi qu'en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest la plupart des gouvernements ont renforcé les plans nationaux visant à réduire l'offre de matières premières servant à fabriquer des drogues illicites, notamment en favorisant le développement d'une agro-industrie et d'une agroforesterie commercialement viables et en faisant une utilisation rationnelle du sol et des ressources en surfaces boisées. Le PNUCID a également continué à encourager les États donateurs et les organismes de développement à aider les pays touchés par les cultures illicites. Les activités de développement rural de substitution se sont révélées particulièrement efficaces, mais il est évident qu'elles sont coûteuses et que les résultats mettent parfois du temps à se manifester.

4. Durant les cinq dernières années, les initiatives prises pour lutter contre la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer ont donné des résultats notables. Plusieurs États, comme la Bolivie, le Myanmar, le Pakistan, le Pérou et la République démocratique populaire lao ont fait d'importants progrès à cet égard. En revanche, la situation en Afghanistan a été fluctuante. Dans sa publication intitulée *Afghanistan-2002, Enquête sur la production d'opium*¹, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (dénommé, désormais, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) a confirmé que la culture du pavot à opium avait pris des proportions très importantes car du pavot à opium illicite avait été replanté pendant le changement de régime et le déroulement des opérations militaires concomitantes au cours du second semestre de 2001. Afin d'aider le pays à faire face à la menace qui pesait sur sa sécurité nationale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a rouvert, à la mi-2002, son bureau de Kaboul et lancé une vaste gamme de projets. Des efforts notables ont été entrepris pour renforcer le Département antistupéfiants du Conseil de sécurité nationale de l'Afghanistan, apporter une aide aux services de répression et de justice pénale, soutenir la coordination des mesures de contrôle des drogues avec les États voisins et

encourager les organismes participant à la reconstruction consécutive au conflit à faire en sorte que l'élimination des cultures illicites reste une priorité.

5. Les États Membres ont accordé la priorité à la lutte contre la menace d'une épidémie de consommation de stimulants de type amphétamine. Pour appuyer ces efforts, le PNUCID a apporté un soutien scientifique permettant de déterminer systématiquement les substances contenues dans les comprimés et les poudres saisis, c'est-à-dire d'en établir le profil et de les répertorier pour remonter à leur source. En outre, le PNUCID a proposé diverses options pour mettre en place un centre mondial d'échange d'informations chargé de diffuser des données sur divers aspects du problème associé aux stimulants de type amphétamine. Il faut signaler également une autre initiative visant à enrayer la fabrication de drogues illicites, à savoir le Projet "Prism" lancé par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour surveiller les principaux précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication des stimulants de type amphétamine.

6. Le trafic de drogues est lié de plus en plus à la criminalité organisée et au terrorisme international et franchit les frontières politiques et culturelles. C'est pourquoi il doit être combattu dans ses interactions avec d'autres manifestations de la criminalité organisée. Face à ces nouvelles tendances, le PNUCID tire déjà parti de la réorganisation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui, vers la fin de 2002, a défini de nouvelles priorités opérationnelles qui établissent des lignes directrices pour les activités à moyen terme. Ces priorités sont les suivantes:

- a) Traiter de façon intégrée les questions intéressant la drogue, le crime et le terrorisme;
- b) Inscrire les questions concernant la drogue et le crime dans le contexte du développement durable;
- c) Maintenir un équilibre entre les activités de prévention et de répression;
- d) Choisir les opérations sur la base des connaissances et d'une vision stratégique;
- e) Contribuer à mettre en place des institutions pour promouvoir les meilleures pratiques internationales;
- f) Optimiser les ressources pour tirer parti de la force des partenariats.

Suite aux consultations menées avec les États Membres, la réorganisation de l'Office est actuellement en cours.

7. Plusieurs conditions favorables doivent être réunies pour traduire dans les faits les priorités opérationnelles. Il importe en premier lieu de pouvoir disposer d'un financement sûr, prévisible et stable. Cela étant, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'emploie à renforcer sa fiabilité, sa crédibilité et sa transparence, condition essentielle pour entretenir de bonnes relations avec ses partenaires. Pour améliorer le rapport ressources/taux d'exécution concernant l'assistance technique, un examen du réseau des bureaux extérieurs a été engagé.

8. Malgré les efforts déployés pour améliorer le taux d'exécution, au cours de l'exercice biennal 2002-2003 les recettes totales provenant des contributions volontaires n'ont enregistré qu'une hausse de moins de 1 million de dollars (de 136,3 millions à 137,2 millions). Les recettes à des fins générales ont été révisées à

la baisse (de 5 millions de dollars), tandis que les recettes à des fins spéciales ont augmenté (de 5,9 millions de dollars). L'insuffisance des contributions à destination générale entraînera également un fléchissement du solde des ressources à des fins générales (à hauteur de 5,3 millions de dollars à la fin de 2003), qui s'établira en dessous des 8 millions de dollars requis pour pouvoir disposer de liquidités suffisantes. Cette évolution pèsera en outre sur le flux des ressources en 2004 et 2005, de sorte qu'il sera de plus en plus difficile de gérer le Programme, notamment d'offrir des contrats de plus de six mois au personnel.

9. Un certain nombre d'États Membres ont énergiquement soutenu les appels en faveur du retour à la prévisibilité financière du Programme, qui soulignaient notamment qu'il était urgent de reconstituer le solde des ressources à des fins générales à son niveau historique (15 millions de dollars environ). Cela permettra de financer les activités essentielles (prescrites) qui ne bénéficient pas de fonds réservés à des fins spéciales et offrira la souplesse opérationnelle nécessaire pour financer le budget d'appui conformément aux lignes directrices adoptées par la Commission des stupéfiants.

II. Activités opérationnelles

A. Afrique

On estime à 32 millions le nombre d'Africains qui font abus de drogues illicites, de cannabis principalement. Les trafiquants de drogues et les réseaux criminels organisés mettent à profit plusieurs sous-régions du continent pour transborder des drogues illicites provenant de régions productrices et destinées à des marchés illicites d'Amérique du Nord et d'Europe. L'Afrique a été largement préservée de la culture illicite à grande échelle pour la production de drogues, sauf en ce qui concerne la culture de cannabis. Étant donné les pressions socioéconomiques auxquelles les États africains sont confrontés, le Programme a reconnu que l'Afrique avait besoin d'un soutien accru pour améliorer la situation. En collaboration avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des organisations régionales, le PNUCID continuera de promouvoir l'incorporation des questions touchant le contrôle des drogues dans les programmes de développement du continent. En particulier, le contrôle des drogues doit être intégré dans la lutte contre diverses formes de "comportements incivils" qui, en Afrique, sont principalement liées à la corruption, à la criminalité et à la violence.

10. Le PNUCID a coopéré avec l'Union africaine à l'organisation de la Conférence ministérielle sur la lutte contre la drogue en Afrique qui s'est tenue à Yamoussoukro en mai 2002. Le Plan d'action sur la lutte contre la drogue en Afrique pour la période 2002-2006 qui en a résulté et qui a été ensuite adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement africains, tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, prévoit l'intégration de mesures strictes de contrôle des drogues dans un délai déterminé. L'adoption de ce plan d'action a établi des bases solides qui permettront d'insuffler un plus grand dynamisme aux programmes

exécutés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Afrique. Le besoin existe et les instruments ont été mis au point; les besoins en ressources et les capacités d'absorption demeurent le principal sujet de préoccupation, la question cruciale étant la prévisibilité du financement.

11. Un atelier a été organisé en août 2002 pour lancer un programme de lutte contre la drogue et le crime à l'intention de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), représentant 11 États. Par la suite, le PNUCID a élaboré une initiative sur cinq ans. En Afrique australe et en Afrique de l'Est, le PNUCID a dispensé une formation à des juges, des procureurs et des magistrats de 19 pays. Des séances d'évaluation, de formation et de planification ont été régulièrement menées en collaboration avec la SADC.

12. Les gouvernements des pays africains ont accordé une importance croissante à la lutte contre l'abus de drogues. Les activités de réduction de la demande sur le continent ont visé essentiellement à aider les jeunes en milieu scolaire et extrascolaire. Dans les centres urbains, les activités ont été axées sur les chômeurs et les groupes marginalisés, qui sont plus susceptibles d'être tentés par l'abus de drogues et par les revenus rapides que procurent le trafic de drogues et d'autres activités criminelles. Les efforts ont porté tout particulièrement sur les personnes vivant dans des bidonvilles et (en particulier en Afrique du Sud) dans des townships, et il est prévu d'appliquer des projets en faveur des personnes gravement affectées par la guerre et les conflits comme les enfants soldats, que l'on fait participer à des conflits en usant de violence et en les rendant dépendants aux drogues.

13. Le PNUCID a continué de soutenir certains services de traitement et de réadaptation, en particulier des programmes relatifs au VIH/sida et à l'abus de drogues. Fin 2002, le projet pilote relatif aux réseaux locaux d'experts sur la réduction de la demande a été étoffé de façon à couvrir l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Les membres du réseau local d'experts pour l'Afrique de l'Est se sont rencontrés deux fois au cours de l'année et ont convenu de publier un document sur les activités de prévention entre pairs et sur le traitement et la réadaptation. En Afrique de l'Ouest, le PNUCID a lancé des activités de réduction de la demande portant sur neuf pays. Une évaluation de centres de traitement et de réadaptation au Nigéria a été entreprise en 2002. Par ailleurs, le PNUCID a formé 130 personnes d'organisations non gouvernementales et de services de l'administration publique et il a soutenu directement des activités de réduction de la demande et de prévention à Djibouti, en Ouganda et aux Seychelles.

14. En Afrique, le programme de réduction de la demande pourrait tirer profit de meilleures statistiques et d'une connaissance plus approfondie de l'abus de drogues. Pour améliorer la situation, le PNUCID a élaboré un projet de réduction de la demande pour toute l'Afrique qui prévoit une assistance à la collecte et à l'analyse de données épidémiologiques. Le Programme a fourni une expertise en matière de réduction de la demande sur le terrain à des gouvernements, à d'autres organismes des Nations Unies et à l'Union africaine et a élargi le champ de ses activités relevant du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues. Une meilleure compréhension des problèmes, associée à un appui opérationnel accru, contribue à mieux assurer l'intégration des activités de réduction de la demande et permet également de lutter contre un autre problème critique, à savoir le lien entre l'abus de drogues et le VIH/sida.

15. La pandémie de VIH/sida en Afrique est moins liée à l'injection de drogues que dans d'autres régions. Pourtant, un lien de cause à effet existe et les risques ne sauraient être surestimés. Par conséquent, l'initiative conjointe du PNUCID et de l'ONUSIDA en Afrique a démarré par une évaluation à grande échelle des risques existants et par des activités de prévention menées dans plusieurs pays. Un autre projet prévoit d'aider six pays d'Afrique de l'Ouest qui ont intégré dans leurs plans d'action respectifs des mesures de réduction de la demande de drogues tenant compte du problème du VIH.

16. Les partenaires de la société civile ont été mobilisés. Des dons limités ont été attribués à des organisations non gouvernementales dans huit pays d'Afrique en vue de soutenir des activités portant sur l'abus des drogues et le VIH/sida. En Afrique du Sud, des organismes gouvernementaux et autres, associés à des médias, ont coopéré avec le PNUCID au lancement de campagnes visant à sensibiliser le public à ces problèmes dans l'ensemble du pays.

17. Un projet de contrôle des ports maritimes lancé à l'intention de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe par le PNUCID et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes) a été étoffé par la création de nouvelles équipes de surveillance portuaire en Afrique du Sud et à Maurice. Le PNUCID a fourni des services consultatifs et dispensé une formation aux équipes de surveillance du Cap, de Johannesburg et de Port Elisabeth en Afrique du Sud, et de Port-Louis à Maurice. Tous les services portuaires créés dans le cadre de ce projet ont signalé des saisies plus importantes de drogues. Les principaux postes frontière terrestres entre l'Afrique du Sud, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland et la Zambie ont fait l'objet d'évaluations conjointes par le PNUCID, des experts nationaux et des partenaires locaux, et des mesures ont été définies pour chacun d'entre eux. En outre, une formation et du matériel dans le domaine de la détection et de la répression ont été fournis en 2002 à l'Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie et au Swaziland.

18. La première phase du projet visant à renforcer le contrôle des drogues licites en Afrique de l'Est s'est terminée à la mi-2002. Une évaluation technique externe a confirmé l'amélioration des systèmes de contrôle des drogues licites dans trois des quatre pays pilotes: l'Éthiopie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. En Afrique de l'Ouest, il a été prévu, en coopération avec le Gouvernement nigérian, de créer un établissement régional de formation à la détection et à la répression. En Afrique du Nord, deux projets nationaux ont été lancés avec succès en Jamahiriya arabe libyenne et au Maroc.

B. Europe centrale et orientale et Fédération de Russie

Les pays d'Europe centrale et orientale et la Fédération de Russie sont confrontés à des problèmes croissants liés au trafic de drogues illicites et au trafic de transit ainsi qu'à la progression de l'abus de drogues. Stopper la propagation du VIH/sida due à l'abus de drogues par injection et inverser la tendance constituent une tâche écrasante de la plus grande urgence.

Un sujet majeur de préoccupation tient au fait que, dans la région, les services de traitement des toxicomanes et des patients infectés par le VIH/sida ne satisfont pas encore aux normes requises pour que le traitement de la toxicomanie devienne également un moyen de prévenir la transmission du VIH/sida. Il s'agit là d'un problème grave qui constitue un danger pour la société, car les auteurs d'infractions liées à la drogue et les personnes infectées par le VIH/sida sont parfois détenus dans les mêmes locaux. En l'absence de services de traitement appropriés, ces interactions contribuent à la propagation du VIH/sida.

Un phénomène notable dans les pays d'Europe orientale et dans les États membres de la Communauté d'États indépendants est le développement du trafic de drogues. Dans aucune autre région, les groupes criminels n'ont réussi à créer aussi rapidement et avec autant d'efficacité de nouveaux itinéraires et de nouveaux marchés illicites.

19. Le PNUCID a lancé et appuyé dans toute la région la création de systèmes nationaux de surveillance de l'abus de drogues. En collaboration avec l'ONUSIDA, il a mis en place des systèmes régionaux de collecte de données pour la prévention du VIH/sida et des services diversifiés à l'intention des toxicomanes. Les pratiques optimales adoptées ailleurs ont été soigneusement examinées et adaptées pour que la région puisse les intégrer, en particulier une fois que les grands pays auront montré l'exemple en s'attaquant à ces problèmes.

20. La coopération transfrontière en matière de détection et de répression du trafic de drogues s'est intensifiée. Une évaluation indépendante d'un programme du PNUCID (financé par le programme PHARE, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui vise à renforcer les capacités d'interception du trafic en Europe du Sud-Est a confirmé la réduction de l'offre illicite de drogues, ce qui a directement contribué à d'importantes saisies. Dans ce contexte, plus de 1 000 fonctionnaires ont bénéficié d'une formation et reçu du matériel.

21. Le PNUCID a appuyé la mise en place de capacités de renseignement sur la criminalité en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-et-Monténégro. Il a contribué au renforcement des capacités en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Slovaquie. Il a aidé les services albanais de détection et de répression à intercepter le trafic de drogues aux frontières terrestres de façon à désorganiser une partie de la route des Balkans, ce qui s'est traduit par une augmentation des saisies de drogues. Dans les trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), il a appuyé l'élaboration de nouveaux programmes scolaires de sensibilisation à la prévention de l'abus de drogues moyennant la promotion de modes de vie sains et d'activités de substitution à l'abus de drogues.

22. En 2002, les activités du PNUCID dans la Fédération de Russie n'ont pas bénéficié de ressources suffisantes de l'extérieur, ce qui s'explique par la taille du pays et la complexité du problème. Dans le cadre du programme de contrôle des drogues établi par le Gouvernement pour 2002-2004, l'aide apportée à la prévention et au traitement de l'abus de drogues a été notable, l'accent ayant été mis bien entendu sur la prévention du VIH/sida. Le PNUCID a également contribué à la

répression du trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée en dispensant une formation spécialisée en la matière dans la Fédération de Russie et dans d'autres États membres de la Communauté d'États indépendants. Il a aidé à améliorer les capacités de contrôle du service de surveillance des frontières de la Fédération de Russie le long de la frontière avec l'Afghanistan et le Tadjikistan, ce qui s'est traduit par une augmentation des saisies de drogues.

C. Asie du Sud

En Inde, une enquête nationale d'évaluation des tendances de l'abus de drogues, menée pour mieux cerner les problèmes en présence, touchait à sa fin. Elle comprend des évaluations rapides dans 14 villes, une enquête nationale sur les ménages, un système de surveillance de l'abus de drogues et des études thématiques axées sur l'abus de drogues chez divers groupes à haut risque.

23. Le PNUCID a coopéré en Inde avec le Centre national de prévention de l'abus de drogues et huit centres régionaux de ressources et de formation qui sont devenus pleinement opérationnels et qui regroupent environ 2 000 prestataires de services dans le domaine de la prévention ainsi que du traitement et de la réadaptation des toxicomanes. Des manuels de formation et des guides du facilitateur sur la réduction de la demande de drogues et sur les questions liées au VIH/sida ont été établis. Des partenariats ont été noués avec des organisations de la société civile, le secteur privé et des organismes publics, et une exposition itinérante des œuvres d'artistes de premier plan a été organisée afin d'appeler l'attention sur les problèmes liés aux drogues.

24. Le PNUCID a travaillé en étroite collaboration avec l'ONUSIDA en Asie du Sud afin de mieux faire connaître le risque de propagation du VIH/sida chez les toxicomanes. Il a lancé deux projets sous-régionaux pour renforcer la capacité des organismes publics et des organisations non gouvernementales à lutter contre le VIH/sida. L'un d'eux visait à sensibiliser au VIH/sida les jeunes toxicomanes ayant des comportements à risque grâce au travail en réseau, de personne à personne.

25. Au Bangladesh et à Sri Lanka, le Programme a mené des enquêtes globales sur l'abus d'opiacés. Des évaluations rapides ont été réalisées aux Maldives pour contribuer à élaborer un plan directeur de contrôle des drogues. À Sri Lanka, le PNUCID et l'Organisation mondiale de la santé ont organisé deux consultations sous-régionales afin d'améliorer les capacités nationales de réduction de la demande de drogues. Au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka, une formation a été dispensée au personnel des services de répression et de réglementation en matière de drogues, y compris aux agents chargés du contrôle des précurseurs, ce qui a permis d'effectuer des saisies plus importantes.

D. Asie du Sud-Est et Pacifique

Les principaux aspects du problème des drogues illicites sont tous présents en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, de la culture illicite à la production ou à la fabrication de drogues illicites, y compris de drogues synthétiques, et du trafic à l'abus de drogues. On craint à présent que l'abus de drogues par injection n'entraîne une propagation rapide du VIH/sida. L'Asie du Sud-Est est l'une des principales sources illicites d'opium et d'héroïne, le Myanmar étant le deuxième producteur mondial (après l'Afghanistan), suivi par la République démocratique populaire lao. Le PNUCID a continué d'appuyer les programmes d'activités de substitution, en particulier pour ce qui est de la mise en place de systèmes nationaux de surveillance de la culture illicite du pavot à opium.

26. Au Myanmar, l'enquête annuelle sur le pavot à opium pour 2002 a évalué à 81 400 hectares les superficies plantées de pavot à opium, soit une diminution d'environ 50 % par rapport à 1996. Les mesures de contrôle renforcées mises en place par le pouvoir central et les autorités locales, l'assistance fournie par le PNUCID et les conditions météorologiques défavorables ont contribué à faire tomber la production d'opium à 828 tonnes, soit une baisse d'environ 25 % par rapport à 2001. Les activités de substitution menées à l'échelon de la collectivité dans la région de WA, vivement encouragées par le PNUCID, se sont soldées par une réduction de 30 % de la culture illicite du pavot à opium dans la zone couverte par le projet. Des considérations sanitaires ont également prévalu, le PNUCID, de concert avec l'ONUSIDA, ayant continué d'appuyer les activités de recherche, d'analyse et d'échange d'informations sur le lien entre l'abus de drogues et le VIH/sida, et de dispenser une formation aux éducateurs sur les effets létaux de ce phénomène. En encourageant les mesures de lutte contre la culture illicite, la fabrication de stimulants de type amphétamine, le trafic de drogues illicites et l'abus de drogues, le PNUCID contribue à la réconciliation nationale et produit un impact qui va au-delà du contrôle des drogues.

27. En République démocratique populaire lao, l'enquête nationale sur l'opium a évalué à plus de 14 000 hectares les superficies plantées de pavot à opium en 2002, soit une diminution sensible par rapport aux années précédentes, en particulier dans les provinces où des projets locaux d'activités de substitution étaient exécutés. Elle a enregistré une réduction de près de 10 % de l'abus d'opium par rapport à 2001. Les activités génératrices de revenu, ainsi que les éléments santé et éducation des projets d'activités de substitution du PNUCID ont peut-être provoqué cette réduction en offrant des débouchés économiques durables et en sensibilisant davantage la population au problème de la drogue. Les activités de promotion du PNUCID ont contribué à accroître la participation des pays donateurs et des institutions internationales au programme national d'élimination de l'opium.

28. Au Viet Nam, en 2001, les superficies plantées de pavot à opium s'élevaient à 324 hectares contre 21 199 hectares en 1992. À la mi-2002, le PNUCID a lancé la deuxième phase du projet d'activités de substitution à Ky Son, qui vise à empêcher la reprise de la culture du pavot à opium.

29. La coopération régionale en matière de contrôle des drogues s'est développée entre les pays de la région du Mékong signataires du mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues de 1993. Pour promouvoir la coopération transfrontière, le PNUCID a fourni aux postes frontières du matériel de communication et de transport ainsi que des chiens renifleurs (chiens entraînés pour trouver la drogue). Vingt-deux centres de formation assistée par ordinateur ont été mis en place et 100 agents des services de détection et de répression ont suivi une formation. Compte tenu du taux élevé d'abus de stimulants de type amphétamine, des projets sous-régionaux visant à améliorer la collecte des données et à mettre au point des initiatives de prévention primaire ont été lancés. Pour contribuer à éliminer la culture du pavot à opium, un forum sous-régional a été organisé afin de permettre aux praticiens et aux décideurs ayant une expérience des activités de substitution d'échanger des informations sur les pratiques optimales. Après avoir adopté le Plan d'action relatif aux activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (ACCORD), les 10 États membres de l'ANASE et la Chine ont amorcé, avec l'aide du PNUCID, la mise en œuvre du premier plan de travail annuel qui comporte quatre équipes spéciales. Le PNUCID appuie également les efforts déployés par les gouvernements pour prévenir le blanchiment d'argent.

30. Le PNUCID a soutenu la réalisation des objectifs nationaux de contrôle des drogues. Au Cambodge, il a dispensé une formation et fourni du matériel au Secrétariat de l'Autorité nationale de lutte contre la drogue, chargée de la planification, des activités opérationnelles, des procédures administratives et de la coordination. Le Cambodge, le Myanmar et le Viet Nam ont reçu une aide pour rédiger des textes de loi nationaux sur le contrôle des drogues conformes aux traités internationaux pertinents. Au Viet Nam, le PNUCID a contribué à la préparation du plan directeur national de contrôle des drogues pour la période 2001-2010. Dans le prolongement d'un atelier récemment organisé, plus d'une dizaine d'organisations s'associent actuellement à des activités coordonnées par le PNUCID, qui sont axées sur les communautés isolées du nord du pays.

31. En collaboration avec Conseil national des stupéfiants de l'Indonésie, le PNUCID a contribué à l'évaluation du programme national de contrôle des drogues. Le Groupe spécial régional des Nations Unies sur la consommation de drogues et la vulnérabilité au VIH/sida, géré conjointement par le PNUCID et l'ONUSIDA, a organisé des échanges d'informations et a fourni un appui technique en vue de prévenir la propagation du VIH/sida. Le PNUCID a par ailleurs associé des organisations non gouvernementales à la lutte contre la propagation du VIH/sida lié à l'abus de drogues par injection.

E. Asie occidentale et centrale

Depuis un certain nombre d'années, l'Asie occidentale et centrale connaît une situation instable et certaines parties de la région ont été touchées par une recrudescence considérable de la production illicite d'opiacés, de la criminalité organisée et de la violence liée au terrorisme. La production d'opium en Afghanistan a de nouveau atteint un niveau élevé, représentant trois quarts de la production mondiale. Les superficies plantées de pavot à opium en 2001, estimées à 74 000 hectares, ont produit 3 400 tonnes d'opium en 2002.

32. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé une vaste stratégie de lutte contre les drogues illicites et la criminalité en Afghanistan. Cinq domaines prioritaires ont été définis: a) cadre juridique et judiciaire; b) détection et répression; c) intégration des questions relatives aux drogues dans l'aide au développement; d) réduction de la demande; et e) surveillance. Le PNUCID est parvenu à coordonner son assistance dans les domaines suivants: orientations, législation et sensibilisation, élimination des cultures illicites, répression du trafic de drogues et réduction de l'abus de drogues. Il apporte un appui consultatif et technique en Afghanistan au Département antistupéfiants du Conseil de sécurité nationale, au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur, au Ministère de la reconstruction et du développement rural, au Ministère de la santé publique et au Ministère de l'éducation. Il fournit par ailleurs des conseils sur les questions de drogues au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

33. Le rôle des microcrédits comme financement de remplacement des emprunts contractés auprès d'usuriers a été évalué. Dans le courant de l'année, une analyse qui a mis en évidence l'économie de l'opium en Afghanistan et dans les pays voisins, a été menée à terme. Elle soulignait la logique perverse du marché et concluait qu'il était possible d'adopter des solutions de substitution à tous les niveaux: décisions des cultivateurs, activités des femmes et des enfants dans les champs de pavot, rôle des trafiquants de drogues usuriers, nécessité de promouvoir la légalité dans les bazars et présence persistante des seigneurs de la guerre financés par le produit du trafic de drogues.

34. La situation en Asie occidentale et centrale était de plus en plus préoccupante, car la sécurité et la stabilité étaient menacées par le trafic de drogues à partir de l'Afghanistan ainsi que par la criminalité transnationale organisée et le terrorisme international qui y étaient associés. L'Asie centrale étant devenue l'un des principaux itinéraires du trafic de drogues illicites en provenance de l'Afghanistan, le PNUCID s'est employé tout particulièrement à aider les gouvernements des États de cette région à renforcer leur capacité de contrôle des drogues. Le cadre programmatique stratégique global dans lequel s'inscrit le renforcement des capacités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité dans les États d'Asie centrale pour la période 2002-2005 a continué d'orienter les mesures nationales et les initiatives régionales de lutte contre le problème de la drogue. Les questions liées à la réduction de la demande de drogues en Asie centrale ont été examinées à la Conférence régionale sur l'abus de drogues en Asie centrale, qui s'est tenue à Tachkent en juin 2002. Les résultats des évaluations rapides de l'abus des drogues et des besoins, menées dans chaque pays, ont été étudiés et les priorités

concernant les activités futures ont été définies, l'accent ayant été mis sur le renforcement de la coopération interinstitutions.

35. Le PNUCID a continué d'apporter une assistance pour développer les moyens d'enquête des services de contrôle des drogues et de répression, et pour renforcer les contrôles aux frontières des pays de l'Asie centrale. Il a appuyé la coopération interinstitutions au niveau national, s'agissant notamment des contrôles aux frontières et des moyens d'enquêtes au Tadjikistan. Par ailleurs, il a suscité ou appuyé la conclusion de plusieurs accords de coopération entre les gouvernements des pays de la région, notamment l'accord entre l'organisme de contrôle des drogues du Tadjikistan, le service de contrôle des frontières de la Fédération de Russie et les services homologues en Afghanistan.

36. En République islamique d'Iran, le PNUCID a fourni un appui aux programmes nationaux de contrôle des drogues et facilité les échanges entre les organismes de contrôle des drogues iraniens et leurs homologues dans d'autres pays. Les efforts se sont concentrés sur la lutte contre le trafic de drogues à partir de l'Afghanistan et le trafic de transit vers le Caucase et le golfe Persique. Un deuxième objectif prioritaire consistait à renforcer les capacités disponibles pour faire face aux problèmes liés à l'abus et au trafic de drogues, en encourageant la participation de la société civile. Des activités de sensibilisation et de coopération technique ont été menées en collaboration avec l'Organisation de coopération économique.

37. Au Pakistan, grâce à l'appui du PNUCID, les efforts visant à aider le pays à éliminer la culture du pavot à opium ont été largement couronnés de succès. Les activités visaient notamment à renforcer les services de détection et de répression, à améliorer les performances des laboratoires d'analyse des drogues et à évaluer l'ampleur du blanchiment d'argent. Le PNUCID a poursuivi l'exécution de son programme global de réduction de la demande de drogues sur trois ans, qui porte sur la prévention de l'abus des drogues et sur le renforcement des services de traitement et de réadaptation des toxicomanes.

38. Dans le cadre du Programme de coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues pour le Moyen-Orient, le PNUCID s'est attaché à renforcer les capacités de traitement et de réadaptation des toxicomanes en dispensant une formation spécialisée et en créant un centre de formation en cours d'emploi. À la mi-2002, il a soutenu la modernisation du système de contrôle des drogues licites en Égypte, en Jordanie et au Liban et a appuyé les activités visant à promouvoir la prévention de l'abus de drogues chez les enfants des rues en Égypte. Des évaluations rapides de la situation de l'abus de drogues ont été réalisées en Égypte, en Jordanie et au Liban.

F. Amérique latine et Caraïbes

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes n'ont pas tous la même expérience du contrôle des drogues. Trois pays de la région andine qui étaient touchés par la culture illicite du cocaïer, le raffinage de la coca et le trafic à grande échelle ont obtenu des résultats encourageants en parvenant à enrayer ces différents problèmes au cours des dernières années. Les pays du cône Sud de l'Amérique latine ont peu d'expérience, voire aucune, des problèmes liés à la production illicite de drogues. Certains pays de la région sont gravement touchés par l'abus de drogues, le VIH/sida, le trafic de drogues et la criminalité violente, en particulier dans les zones urbaines.

Les pays d'Amérique centrale et les îles des Caraïbes, qui sont situés entre les principales régions productrices de drogues dans l'hémisphère Sud et les principaux centres de consommation dans l'hémisphère Nord, sont devenus vulnérables au trafic et à l'abus de drogues, ainsi qu'au blanchiment d'argent.

39. Dans les Caraïbes, le PNUCID a fourni des services consultatifs et techniques pour élaborer une stratégie sur la drogue et la criminalité, qui a été approuvée par la vingt-troisième session de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à Georgetown en juillet 2002; cette stratégie s'inscrit dans le suivi du Plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues aux Caraïbes de 1996. Avec l'appui du PNUCID, la Conférence des Églises de la Caraïbe a dispensé des cours de formation et distribué des kits de prévention de l'abus de drogues; des programmes de réduction de la demande de drogues illicites ont été lancés dans 5 pays avec 30 points de coordination. Cuba a mis au point des programmes de formation des formateurs dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues, à l'intention du personnel médical et éducatif.

40. En Amérique centrale, le PNUCID a collaboré étroitement avec les commissions de contrôle des drogues pour établir le premier plan d'action sous-régional de contrôle des drogues, qui devait être lancé en 2003. Une formation à la prévention de l'abus de drogues et aux pratiques optimales de réduction de la demande a été dispensée à des personnes de 18 pays. Le Honduras et le Nicaragua ont mis au point des normes minimales de traitement des toxicomanes. Au Nicaragua, 300 agents de proximité ont appris à concevoir et à exécuter des programmes communautaires de prévention axés sur les enfants et les adolescents exposés à l'abus de drogues ou victimes d'exploitation sexuelle. Au Mexique, le PNUCID a appuyé la construction d'un centre de traitement des toxicomanes à Tuxtla Gutiérrez, mis au point des manuels de formation et travaillé en étroite collaboration avec les collectivités pour promouvoir des services de traitement des toxicomanes.

41. La Bolivie a modernisé son système de suivi de l'information qui est essentielle aux activités de contrôle des drogues. En Colombie, où l'appui à la décentralisation du plan national de contrôle des drogues demeure une priorité du PNUCID, les 28 organismes et comités de contrôle régionaux créés avec l'appui du

Programme en 1999 sont toujours en activité. Au Pérou, la Commission nationale de contrôle des drogues a été restructurée et son mandat a été étendu aux activités d'interception des envois de drogues illicites et d'éradication des cultures illicites. Le PNUCID a fourni des conseils techniques.

42. Au Brésil, le programme à grande échelle sur la prévention du VIH/sida lié à l'usage de drogues, qui est exécuté avec l'appui du PNUCID et auquel participent directement des toxicomanes injecteurs, est resté une priorité. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, le PNUCID a mis en œuvre 258 "sous-projets" au total pour prévenir la propagation de la maladie et moderniser les moyens techniques de 208 centres de conseil et de dépistage spécialisés dans le VIH/sida et l'abus de drogues. Le programme vise aussi la population carcérale. Plus de 3 000 experts et travailleurs sociaux brésiliens participent à ce projet qui dessert 70 % des écoles publiques du pays.

43. La prévention de l'abus de drogues et l'élimination des cultures illicites demeurent deux activités prioritaires en Bolivie, où le PNUCID apporte un appui à un programme de prévention organisé dans le cadre de la formation des enseignants. Au total, 790 directeurs d'établissements d'enseignement et 3 000 enseignants ont reçu une formation à la prévention de l'abus de drogues. En conséquence, les établissements d'enseignement boliviens ont intégré la prévention de l'abus de drogues dans leurs programmes d'études, ce qui a permis de toucher 75 000 élèves. Au Pérou, un projet similaire a été poursuivi. Au cours de l'année considérée, le programme de prévention de l'abus de drogues s'est étendu à 228 écoles primaires supplémentaires. Des instituteurs et des professeurs ont suivi une formation en 2002. Une formation a également été dispensée aux futurs enseignants dans les instituts pédagogiques.

44. Dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues, conclu entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Pérou et l'Uruguay, des enquêtes sur l'abus de drogues ont été engagées parmi la population scolaire. Au Pérou, une enquête nationale sur l'abus de drogues a été entreprise auprès des ménages.

45. Au Brésil, la sécurité urbaine demeure une priorité essentielle. Le PNUCID a appuyé la modernisation des structures pédagogiques de l'Académie nationale de police (installation de nouveaux ordinateurs et nouvelles acquisitions de la bibliothèque, notamment). Au cours de l'année, 1 000 agents fédéraux et 2 000 agents des services de répression au niveau des États ont été formés. Un système de contrôle des précurseurs est en cours d'élaboration: 102 unités de la police fédérale sont déjà reliées au siège à Brasilia. Quatre-vingt agents et fonctionnaires supérieurs de la police ont été formés à l'enregistrement et au contrôle des précurseurs.

46. En Colombie, la formation a été poursuivie dans le domaine des analyses sur le terrain aux fins du contrôle des précurseurs. Quelque 220 agents ont reçu une formation portant sur certains grands domaines de la justice pénale et sur les enquêtes liées au contrôle des drogues. En Équateur, un appui a été apporté pour dispenser une formation à des magistrats du parquet et pour fournir du matériel. En Bolivie, quelque 200 agents ont suivi une formation dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le trafic de drogues.

47. Le PNUCID a joué un rôle important de catalyseur en aidant les pays de la région andine à éradiquer ou à réduire sensiblement la culture illicite du cocaïer et à

contenir la culture illicite du pavot à opium qui se faisait jour. Pour assurer la durabilité des programmes de réduction de la culture du cocaïer à long terme, il faut soutenir des industries agroalimentaires commercialement viables, utiliser rationnellement les ressources forestières et veiller à la protection des sols. En 2002, le PNUCID a appuyé, en collaboration avec les gouvernements, les pays donateurs et d'autres parties concernées, plusieurs grands projets visant à renforcer les institutions et à mettre en œuvre des programmes pilotes de substitution.

48. En Bolivie, l'appui fourni par le PNUCID dans le domaine des activités de substitution, de la formation professionnelle et des microentreprises a donné des résultats tangibles. Grâce à des projets pilotes, plus de 2 000 familles de paysans ont reçu une aide pour gérer leurs terres dans le cadre de plans de reforestation et de systèmes agroforestiers respectueux de l'environnement. Ainsi, plus des deux tiers du bois commercialisé dans le Chapare proviennent de forêts gérées écologiquement. Deux mille trois cent soixante-deux autres familles ont bénéficié d'une formation dans des domaines connexes. De nombreuses microentreprises, dont beaucoup étaient gérées par des groupes de femmes et des jeunes, ont bénéficié de fonds autorenouvelables pour acheter des intrants. Une formation professionnelle a été dispensée à plus de 2 600 personnes dans différents domaines, pour réduire les cultures illicites en encourageant d'autres moyens de subsistance.

49. En Colombie, 3 000 familles d'agriculteurs associés à huit organisations différentes d'agriculteurs ont continué de recevoir une aide pour produire et commercialiser des récoltes, du bétail et d'autres produits provenant des programmes d'activités de substitution. Des accords ont été conclus avec de grandes chaînes de supermarché et des entreprises privées pour vendre les produits en question. Dans ce contexte, des accords de réduction volontaire de la culture du cocaïer ont été signés avec les agriculteurs.

50. Au Pérou, une aide a été apportée à 21 organisations d'agriculteurs, ce qui a permis à 8 900 familles de mener des activités de substitution dans huit zones de culture du cocaïer. Cette aide prévoyait des services de vulgarisation et des services de commercialisation pour toute une série de produits, notamment café, cacao, huile de palme, cœur de palmier, fruits tropicaux et bétail, ainsi que la fourniture d'intrants agricoles. La superficie totale des cultures de substitution s'élevait à 4 340 hectares. Récemment, le Programme a également lancé des activités pilotes dans le domaine de la gestion forestière et de la production artisanale. Ces exemples de réussites ont été possibles grâce aux mesures visant à promouvoir les coopératives et les installations de transformation, mais les résultats obtenus demeurent fragiles et leur durabilité risque d'être menacée si des organismes de développement ne poursuivent pas les activités entreprises par le PNUCID.

51. En Bolivie, en Colombie et au Pérou, les systèmes de surveillance des cultures illicites sont pleinement opérationnels et ont généré d'importantes données. En Bolivie, la première carte des cultures de cocaïer dans les Yungas a été établie. Des stages de formation ont été organisés dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) et de l'utilisation des logiciels de télédétection. Tant en Colombie qu'au Pérou, le PNUCID a appuyé les systèmes de surveillance des cultures illicites qui, grâce à l'imagerie satellitaire, ont fourni des données sur la production des cultures illicites de cocaïer en 2001. En Colombie, on s'emploie actuellement à mettre au point une méthode permettant de détecter les cultures de pavot à opium et d'évaluer le rendement des cultures illicites.

III. Activités thématiques et autres

A. Adhésion aux traités relatifs au contrôle des drogues

Si la coopération internationale a progressé de façon marquante s'agissant des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, lesquels ont recueilli une adhésion à peu près universelle, un certain nombre d'États n'ont toujours pas ratifié l'ensemble de ces instruments. Les parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 sont tenues d'intégrer les dispositions de la Convention dans leur législation et de donner effet à celles concernant les agissements en rapport avec le trafic de drogues illicites, tels que le blanchiment de l'argent résultant de ce trafic. Il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser les mesures prises, poursuivre en justice les groupes criminels organisés s'adonnant au trafic et faire aboutir ces poursuites. De nombreux États doivent encore faire appliquer la législation nationale relative au blanchiment de l'argent afin de geler, saisir et confisquer les avoirs des groupes criminels. L'Organe international de contrôle des stupéfiants, dans le bilan qu'il a fait de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, a signalé que nombre d'États ont besoin qu'on leur prête une plus grande assistance dans ces domaines. Il a également constaté que de nombreux États avaient du mal à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de ces traités.

52. De grandes avancées ont été obtenues en matière d'application des traités. Au moyen de son programme d'assistance juridique, le PNUCID a continué d'aider les États à devenir parties aux traités relatifs au contrôle international des drogues et à donner effet à leurs dispositions. En mars 2003, l'adhésion à ces instruments était presque universelle, et l'on peut s'attendre à de nouveaux progrès. Depuis que l'Assemblée générale a tenu sa vingtième session extraordinaire, en 1998, 19 États sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988², ce qui porte le nombre des parties à 166 États, auxquels il faut ajouter la Communauté européenne; 17 États ont adhéré à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961³ telle que modifiée par le Protocole de 1972⁴, les États parties étant désormais au nombre de 179; enfin, 15 États sont devenus parties à la Convention sur les substances psychotropes de 1971⁵, ce qui en porte le nombre à 172.

53. Grâce à des contributions volontaires, le PNUCID a prêté à de très nombreux États une assistance juridique de qualité afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des lois régissant le contrôle des drogues, y compris les précurseurs, et réprimant le blanchiment de l'argent. Une formation a été dispensée à plus de 2 400 magistrats du siège et du parquet et autres personnes chargées de la détection et de la répression. Le corpus de lois types que le PNUCID a élaborées a été mis à jour et augmenté de nouveaux textes à l'intention des pays de tradition juridique islamique. La bibliothèque de droit accessible en ligne, intensivement interrogée, a permis aux autorités et au public de consulter des lois nationales sur le contrôle des drogues. Des conseillers juridiques interrégionaux ont dispensé une formation et prêté une

assistance technique dans des pays d'Amérique latine et d'Asie centrale. Des conseillers d'encadrement ont été dépêchés afin d'aider les procureurs à définir des pratiques optimales en matière d'entraide judiciaire, de confiscation des avoirs et d'aide psychosociale aux toxicomanes délinquants.

54. Les services consultatifs juridiques visent désormais essentiellement à aider les États à exploiter les outils juridiques inscrits dans les lois donnant effet aux dispositions des traités. Ces outils ont un champ d'application qui couvre bien plus que les agissements en rapport avec les drogues de groupes criminels organisés; ils permettent en effet aux États de combattre aussi la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Par ailleurs, le PNUCID met au point de nouveaux logiciels, permettant notamment d'établir des demandes d'entraide judiciaire et de faciliter la conduite des poursuites et l'aide psychosociale à apporter aux toxicomanes. Ces logiciels contribuent à réduire le nombre d'affaires en souffrance et à améliorer le fonctionnement de la justice.

55. Le PNUCID assure le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qu'il aide à observer l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, en collaboration étroite avec les autorités nationales. Les bureaux extérieurs et les programmes d'assistance technique du PNUCID ont également contribué aux travaux de fond de l'Organe en ce qu'ils ont assuré la diffusion de ses rapports annuels et apporté un appui aux missions de l'Organe. Le PNUCID a par ailleurs aidé à organiser, en Afrique et en Asie centrale, deux tables rondes sur le contrôle des précurseurs qui ont abouti à un accord sur les modes opératoires normalisés visant à prévenir le détournement de ces substances.

B. Réduction de la demande

L'abus de drogues a atteint un niveau inacceptable. Le fait que les États Membres accordent désormais un rang de priorité plus élevé à la réduction de la demande, dans le souci d'aborder de façon équilibrée le problème de la drogue, est un signe encourageant. Il a été demandé au PNUCID d'aider les États Membres à exécuter le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, à faciliter la diffusion de pratiques optimales et à étoffer les moyens dont ils disposent pour recueillir des données sur l'abus de drogues, prévenir cet abus, traiter et réinsérer les toxicomanes et prévenir la transmission de l'infection par le VIH et du sida en rapport avec l'abus de drogues.

56. Le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues a permis de perfectionner les moyens dont disposent les États pour recueillir des données, en ce sens qu'il œuvre à la diffusion de pratiques performantes. Un site Web a été créé afin de rendre accessibles les méthodes et les sources d'informations pertinentes. Un rapport a été publié, qui renferme des recommandations à l'intention des décideurs et des professionnels, fondées sur l'examen, à l'échelle mondiale, des méthodes de prévention de l'abus de drogues et de l'expérience acquise en ce domaine. Les activités de renforcement des capacités de collecte de données se sont poursuivies sous la supervision de conseillers régionaux en épidémiologie; il s'agit notamment d'enquêtes réalisées dans des établissements scolaires des Caraïbes,

d'évaluations, au niveau national, de l'abus de drogues en Asie centrale et en Asie du Sud-Ouest et de stages de formation à des méthodes rentables d'estimation de la prévalence de l'abus de drogues en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

57. Le Réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus de drogues compte actuellement 100 groupes dans une quarantaine de pays. Des réunions thématiques ont été organisées afin de déterminer les pratiques performantes dans divers domaines, comme le recours au sport, à l'Internet et aux stratégies de groupe. Y ont participé des représentants de groupes cibles, dont des jeunes appartenant à des minorités ethniques, des lycéens et de jeunes usagers injecteurs. Un site Web a été créé, où sont répertoriées des sources d'information et des bases de données.

58. L'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances a prêté une assistance technique à une centaine d'organisations locales, essentiellement non gouvernementales, en Afrique du Sud, au Bélarus, en Fédération de Russie, aux Philippines, en Thaïlande, en République-Unie de Tanzanie, au Viet Nam et en Zambie. Une aide a été apportée dans le domaine de la planification, de l'exécution et de l'évaluation d'activités communautaires de prévention de l'abus des drogues chez les jeunes.

59. Le PNUCID a diffusé des informations sur des stratégies de traitement et de réinsertion des toxicomanes qui tiennent compte d'aspects généraux à caractère sanitaire ou social, et a prêté conseil à ce sujet. Il a mis au point les trois premiers modules d'un référentiel sur le traitement de l'abus de drogues, dans le souci d'aider les pays à améliorer les services de traitement et de réinsertion. Il a continué d'apporter son concours à diverses activités destinées à favoriser l'expansion et la diversification des services de traitement des toxicomanes en Afrique du Sud, au Bélarus, en Égypte, en Fédération de Russie, en Jordanie, au Pakistan, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi que dans les pays d'Asie centrale.

60. Le PNUCID a continué d'intégrer la prévention de l'infection par le VIH et du sida dans les activités qu'il mène en matière de réduction de la demande et a, à cette fin, ciblé les usagers injecteurs. Les activités qu'il mène au Brésil, en Fédération de Russie, au Myanmar et en Thaïlande ont fait l'objet d'une évaluation thématique qui a abouti à d'importantes recommandations, faisant notamment ressortir qu'il fallait étoffer les moyens dont le PNUCID dispose pour mettre en place, fournir et contrôler l'appui technique aux projets relatifs au VIH/sida ciblant les usagers injecteurs, et mieux cibler les activités, en particulier en Chine et en Fédération de Russie ainsi qu'en Asie centrale et en Europe orientale, où l'injection de drogues constitue l'un des principaux modes de transmission de l'infection par le VIH. En sa qualité d'organisme chargé de convoquer le Groupe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA sur l'abus de drogues par injection, le PNUCID a commandé une évaluation de l'assistance que les organismes des Nations Unies prêtent aux autorités nationales à cet égard, évaluation dont les conclusions ont été communiquées à toutes les parties prenantes.

61. Afin de sensibiliser les enfants aux dangers que représentent les drogues illicites, huit spots pour la radio et la télévision faisant intervenir des sportifs célèbres ont été réalisés dans le cadre de la campagne que le PNUCID a lancée sur le thème "Le sport contre la drogue". Plus de deux millions de visiteurs ont consulté, sur le site Web du PNUCID, d'importants travaux de recherche et

d'analyse sur le traitement et la réinsertion des toxicomanes, ainsi que des renseignements sur la prévention de l'abus et sur la sensibilisation.

C. Répression du trafic et recherche

Les initiatives que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a prises en matière de réduction de l'offre sont très diverses et portent notamment sur la prestation de conseils et d'une assistance et l'exécution de projets relatifs aux activités de substitution, à la surveillance des cultures illicites, à la coopération dans le domaine de la détection et de la répression, à l'appui scientifique, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au contrôle des précurseurs. La coopération entre les services de détection et de répression – en particulier l'échange de renseignements opérationnels sur les réseaux de trafiquants – et la coopération transfrontière demeurent des enjeux majeurs. Une place particulière est faite au recensement et à la diffusion de pratiques optimales, ainsi qu'aux moyens de faciliter la coopération entre les services de détection et de répression à l'échelle nationale, régionale et internationale. Souvent, les menaces que fait peser le trafic de drogues ne sont pas appréhendées dans leur totalité. Par ailleurs, un appui est apporté aux États Membres sous forme d'études et de rapports approfondis sur l'évolution de la situation.

Les organisations terroristes, celles de trafiquants de drogues et d'autres groupes criminels organisés ont recours aux mêmes méthodes pour blanchir leurs capitaux et financer leurs agissements. Ceci pose aux pouvoirs publics un défi qu'il est toujours plus urgent de relever. Nombreux sont les États qui ont besoin qu'on les aide à définir un cadre législatif et à mettre en place des dispositifs d'investigation, tels que des services de renseignement financier pour contrer le blanchiment. Il leur faut également mettre en place d'autres moyens de faire respecter la législation nationale. Si de grandes avancées ont été obtenues pour ce qui est de l'adoption de textes de loi, il reste encore beaucoup à faire pour que ces textes soient suivis d'effet.

62. Le PNUCID a continué d'assurer le secrétariat des organes subsidiaires de la Commission, dont la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, qui jouent un grand rôle dans la promotion de la coopération régionale en matière de lutte contre le trafic de drogues.

63. Le PNUCID, en étroite collaboration avec des organismes s'occupant de détection et de répression du trafic de drogues – l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Organisation mondiale des douanes et l'Office européen de police (Europol) – a apporté son concours à des initiatives transfrontières dans ce domaine. En conséquence, les saisies de drogues ont augmenté dans plusieurs régions, notamment l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale. Des pays d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Est

et d'Europe centrale et orientale ont reçu une assistance technique, sous des formes diverses, afin de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transfrontière qui l'accompagne. Cette assistance portait notamment sur le contrôle des précurseurs, la mise en place de dispositifs de renseignement, la promotion de la coopération opérationnelle entre les services de détection et de répression au moyen de l'échange plus intensif de renseignements, et la fourniture de matériel opérationnel.

64. En ce qui concerne la formation, le PNUCID a œuvré à la formation des personnels chargés de la détection et de la répression et y a directement contribué. C'est ainsi qu'il a établi un cours de formation par ordinateur qui a été lancé avec succès dans six pays d'Asie du Sud-Est, dont on prépare la mise en service dans des centres de formation d'autres pays, notamment à l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, sise en Turquie, qui s'est chargée de former des personnels de pays frontaliers et d'Afghanistan.

65. Grâce à l'aide que le PNUCID leur a apportée, des analystes ont pu identifier de manière fiable des drogues illicites et leurs précurseurs; des services de détection et de répression et des autorités sanitaires ont pu accéder à des services fiables et compétents de dépistage et à des compétences spécialisées pour faciliter les enquêtes. En 2002, le PNUCID a continué de produire et de distribuer des trousseaux d'analyse sur le terrain pour la détection rapide de drogues illicites et de leurs précurseurs, ce qui a permis d'effectuer des saisies importantes, telles que la plus grande saisie de cocaïne jamais effectuée en Afrique du Sud.

66. Une assistance technique a été fournie à des pays d'Amérique centrale et aux centres de formation de laboratoires qui, de par le monde, participent à l'opération internationale de formation à la comparaison des analyses d'échantillons. Des personnels de laboratoires de pays d'Asie centrale ont reçu une formation à l'analyse des drogues et des produits chimiques. Par ailleurs, des normes de référence ainsi que des manuels et directives scientifiques ont été envoyés à quelque 200 laboratoires dans le monde. Afin de mieux comprendre les risques que font courir les stimulants de type amphétamine, en particulier la méthylènedioxymétamphétamine (MDMA), connue sous le nom d'ecstasy, le PNUCID a organisé une réunion d'experts sur la fabrication clandestine d'ecstasy. Un manuel sur les méthodes analytiques de recherche sur les substances de type ecstasy doit être publié prochainement.

67. Dans le cadre du programme mondial de surveillance des cultures illicites, le PNUCID a prêté une assistance technique en vue de la mise en place de dispositifs de surveillance dans les pays où existe ce type de cultures. En 2002, il a établi des évaluations fiables et transparentes de la production de drogues illicites dans les principaux pays producteurs de coca et d'opium.

68. Par ses travaux de recherche, le PNUCID entend contribuer à une meilleure appréhension du problème international de la drogue. Pour ce faire, il réalise des analyses statistiques et des analyses de situation, apporte son concours aux opérations et aux stratégies, et exécute un programme de publications. Il a publié le rapport annuel pour 2002 intitulé "*Tendances mondiales des drogues illicites*"⁶, qui présente des statistiques et des analyses de la production, du trafic et de la consommation de drogues. Le troisième *Rapport mondial sur les drogues*, en cours d'élaboration, doit être publié en septembre 2003. Un numéro double du *Bulletin*

des stupéfiants, intitulé “Pour une politique dynamique en matière de drogues: comprendre et combattre l’épidémie de drogue”⁷, a été publié en 2002.

69. En 2002, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué d’être l’élément central du système des Nations Unies en matière de lutte contre le blanchiment du produit du trafic de drogues et d’autres agissements de la criminalité organisée. Il a continué, au moyen de programmes d’encadrement et en dispensant une formation aux personnels de l’appareil judiciaire, des services de détection et de répression et des organismes de réglementation, d’aider les États à mettre en place des services de renseignement financier et à adopter des textes de lois. Des conseillers d’encadrement ont été dépêchés dans les Caraïbes orientales, en Afrique de l’Est, en Afrique australe et dans plusieurs pays insulaires du Pacifique ayant un secteur bancaire extraterritorial, pour aider les autorités à engager des poursuites en justice et à confisquer des avoirs. Le PNUCID a collaboré étroitement avec le Groupe d’action financière sur le blanchiment de capitaux, le Groupe Egmont, Le Fonds monétaire international et le Groupe d’action financière des Caraïbes.

D. Coopération interinstitutions

70. Tout en continuant d’œuvrer à la prise en compte des aspects relatifs à la drogue par d’autres institutions, le PNUCID est allé de l’avant pour ce qui est de la prestation d’un appui coordonné en vue de l’application de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l’Assemblée générale). Il est membre de l’une des équipes spéciales créées afin d’atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration, celle chargée de se pencher sur l’élimination de la pauvreté et sur la croissance économique et qui traite de questions telles que les droits de l’homme, la gouvernance, les drogues et la criminalité. Se fondant sur les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l’Assemblée générale, et dans le cadre de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire, le PNUCID s’emploiera à faire des questions relatives au contrôle des drogues une composante essentielle de la sécurité et du développement.

IV. Conclusions

71. En 2002, le PNUCID a continué d’être l’élément moteur d’une action soutenue de lutte contre le problème de la drogue et d’y faire participer toutes les parties prenantes. Par l’intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs, il a prêté une assistance technique sous des formes très diverses, portant notamment sur la réduction de l’offre, la répression du trafic et la prévention de l’abus. Il a contribué à l’application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la réalisation des objectifs et buts que l’Assemblée générale a fixés à sa vingtième session extraordinaire. Grâce à ses compétences techniques spécialisées, il a aidé les États Membres à faire de grands pas sur la voie d’une approche équilibrée du problème de la drogue. Afin que le PNUCID puisse poursuivre sa mission, la Commission, qui en est l’organe directeur, devrait faire en sorte que les programmes et les projets qu’il met sur pied soient dotés d’un financement adéquat et prévisible. Le programme a pris, en ce qui concerne la gestion, de nouvelles mesures visant à améliorer le rapport ressources/exécution, qui profitera aussi de la définition de nouvelles priorités opérationnelles. Ces dernières constitueront le fondement d’un

cadre commun devant contribuer à la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme dans l'objectif du développement durable.

Notes

- ¹ Nations Unies, Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, *Afghanistan 2002: Enquête sur la production d'opium*, octobre 2002.
 - ² *Documents officiels de l'Assemblée générale, Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).
 - ³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.
 - ⁴ Ibid. vol. 946, n° 14152.
 - ⁵ Ibid. vol. 1019, n° 14956.
 - ⁶ *Tendances mondiales des drogues illicites, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9).
 - ⁷ *Bulletin des stupéfiants*, vol. LIII, n^{os} 1 et 2 (2001) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.6).
-